Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_62-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2026_62

L'An deux mil vingt-six, le 5 octobre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 30/09/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 22 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI, M. Jérôme ARMAND pouvoir à Hugues MASLARD.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : M. Franck BOSTON.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : TARIFICATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ET DES PRESTATIONS ASSOCIÉES.

Dans le cadre de sa démarche visant à améliorer le service proposé aux familles, la commune de Villejust avait jusqu'à présent fait le choix de proposer une tarification à la demi-journée uniquement les mercredis, hors périodes de vacances scolaires.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_62-DE

Afin de mieux répondre aux besoins des familles et de leur offrir davantage de souplesse dans l'organisation de la garde de leurs enfants, la commune souhaite désormais étendre cette possibilité aux périodes de vacances scolaires.

Ainsi, une tarification spécifique à la demi-journée sera également proposée aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires ainsi qu'une tarification pour les enfants ayant un PAI, permettant ainsi aux familles de bénéficier d'un service public davantage adapté à leurs besoins.

La présente délibération a pour objet de regrouper l'ensemble des tarifs applicables aux services périscolaires et extrascolaires ainsi qu'aux prestations associées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2331-1 ;

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles R. 531-52 et R. 531-53 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L. 227-1 et suivants ;

VU la délibération n° DEL CM_04_2023_35 en date du 3 juillet 2023 du conseil municipal de Villejust portant sur la réactualisation des tarifs de la Restauration, Périscolaire, Etude et Accueil de Loisirs sans hébergement ;

VU la délibération n° DEL CM_01_2024_01 en date du 29 janvier 2024 du conseil municipal de Villejust portant sur la tarification à la demi-journée de l'Accueil de Loisirs sans hébergement les mercredis hors vacances scolaires avec repas ;

VU la délibération n° DEL CM_01_2024_02 en date du 29 janvier 2024 du conseil municipal de Villejust relative à la tarification accueil de loisirs sans hébergement - protocole accueil individualise pour l'Accueil de loisirs sans hébergement les mercredis et vacances scolaires ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser les tarifs et de les adapter à l'évolution des besoins des familles ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de proposer une nouvelle tarification en demi-journée Accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires ;

CONSIDÉRANT que les retards répétés de certaines familles pour récupérer leurs enfants à la fermeture des accueils périscolaires et de l'Accueil de loisirs entraînent une désorganisation des services municipaux ;

CONSIDÉRANT que ces manquements obligent la commune à maintenir du personnel d'animation au-delà des horaires réglementaires d'ouverture, générant ainsi des coûts salariaux supplémentaires et des heures supplémentaires pour la collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer un montant forfaitaire de pénalité correspondant à la couverture des frais de gestion et de personnel induits par ce dépassement horaire ;

CONSIDÉRANT que ce montant forfaitaire soit applicable pour l'ensemble des services périscolaire pendant le temps scolaire et les services extrascolaires (ALSH mercredis et vacances) et que tout ¼ d'heure entamé sera facturé,

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 28 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_62-DE

TARIF CANTINE

	Tarifs / repas
Repas adulte personnel communal	5.30 €
Repas adulte extérieur	6.40 €
Repas pour 1 enfant	5.30 €
Repas pour 2 enfants	4.77 €
Repas à partir du 3ème enfant	4.20 €

TARIF GARDERIE

	Tarifs
Accueil matin	2.75 €
Accueil soir avec goûter	3.63 €

MONTANT FORFAITAIRE PENALITE ACCUEIL SOIR /ALSH MERCREDI ET VACANCES

	Forfait
PENALITE DE RETARD	5€ pour 1er ¼ d'heure / par enfant 10€ pour 2ème ¼ d'heure / par enfant 15€ pour 3ème ¼ d'heure / par enfant 20€ pour 4ème ¼ d'heure / par enfant Le tout étant cumulable

TARIF ETUDE

	Tarifs
1 enfant avec goûter	4.50 €

TARIF ALSH

Mercredi journée hors vacances scolaires (repas et goûter)	Tarif/enfant	Tarif/PAI Uniquement PAI mentionnant la confection d'un panier repas fournis par les parents
1 enfant	15€	11.30€
2 enfants et plus	13.50€	11.30€

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_62-DE

Mercredi demi-journée hors vacances scolaires (repas inclus)	Tarif/ enfant	Tarif / PAI Uniquement PAI mentionnant la confection d'un panier repas fournis par les parents
	11€	7.20€
Vacances scolaires journée complète (repas et gouter inclus)	**Tarif/enfant**	**Tarif/PAI** **Uniquement PAI mentionnant la confection d'un panier repas fournis par les parents**
1 enfant	18.20€	14.50€
2 enfants et plus	16.40€	14.50€
Vacances scolaires demi-journée (repas inclus)	**Tarif/enfant**	**Tarif/PAI** **Uniquement PAI mentionnant la confection d'un panier repas fournis par les parents**
1 enfant	14.20€	10.40€
2 enfants et plus	14.20€	10.40€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ABROGE la délibération n° DEL CM_04_2023_35 en date du 3 juillet 2023 portant sur la réactualisation des tarifs de la Restauration, Périscolaire, Etude et Accueil de Loisirs sans hébergement.

ABROGE la délibération n° DEL CM_01_2024_01 en date du 29 janvier 2024 portant sur la tarification à la demi-journée de l'Accueil de Loisirs sans hébergement les mercredis hors vacances scolaires avec repas.

ABROGE la délibération n° DEL CM_01_2024_02 en date du 29 janvier 2024 sur la tarification accueil de loisirs sans hébergement - protocole accueil individualise pour l'Accueil de loisirs sans hébergement les mercredis et vacances scolaires.

DECIDE d'actualiser les tarifs services périscolaires et extrascolaires et des prestations associées tels que précisés ci-dessus.

DIT que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er novembre 2026.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_62-DE

DIT que cette délibération restera valable pour les années suivantes si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 05/10/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

